

Déclaration REACH pour le LEAD dans les EEE (équipements électriques et électroniques)

Règlement REACH Article 33 Mai 2020 (FR)

Le règlement REACH de l'UE (règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)) traite de la production et de l'utilisation des substances chimiques, ainsi que de leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement. Elle s'applique à tout produit mis sur le marché à l'intérieur de l'UE.

LINDY soutient les objectifs de REACH et affirme son adhésion totale à la protection des personnes et de l'environnement.

LINDY s'efforce en permanence de rester un pionnier dans son secteur de compétence et de continuer à exclure toute substance dangereuse de ses produits.

Entre autres, l'article 33 de REACH définit que les substances extrêmement préoccupantes (SVHC) ne doivent pas être inclus dans des produits et composants de produits avec un seuil supérieur à 0,1% (1000 ppm). La liste des SVHC est la suivante mis à jour environ tous les 6 mois par l'UE.

La dernière version est disponible sur le site web de l'Agence européenne des produits chimiques : <https://echa.europa.eu/candidate-list-table>

En juin 2018, le plomb a été ajouté à la liste des SVHC avec un seuil limite de 0,1 %.

Le plomb est une substance présente dans certaines pièces et composants utilisés dans l'industrie électronique. Il ne peut être remplacé dans le cadre d'un processus de développement intensif. Le plomb dans les composants électriques et électroniques est spécifiquement réglementé par la directive européenne RoHS pour les équipements électriques et électroniques, avec un seuil de 0,1 %. Cependant, il existe des exemptions RoHS qui autorisent des concentrations plus élevées pour certaines parties, composants, cas d'utilisation et fonctions. Étant donné que nombre de ces exemptions RoHS expireront le 21 juillet 2021, LINDY, et l'industrie électronique au sens large, s'efforcent de réduire la teneur en plomb de ces pièces, composants et cas d'utilisation à moins de 0,1 % dès que possible.

En ce qui concerne cette situation, nous ne pouvons pas exclure que certains composants et pièces électroniques utilisés dans les produits électroniques peuvent utiliser les exemptions RoHS pour une teneur en plomb supérieure à 0,1 %. Par conséquent, ces pièces et composants peuvent dépasser la limite de l'article 33 de REACH pour le plomb. Toutefois, la teneur en plomb de ces pièces, et les cas d'utilisation ne causent aucun dommage aux personnes ou à l'environnement, et aucune quantité de plomb n'est libérée dans l'environnement dans le cadre d'une utilisation normale et prévisible du produit.

Dans les pièces et composants électroniques, les sous-parties/composants contenant du plomb sont intégrés dans une puce, ou une pièce électronique similaire, et ne sont pas en contact avec l'homme dans des conditions normales de fonctionnement. En laiton ou en cuivre les alliages utilisés dans les connecteurs, le plomb peut être utilisé comme un composant solidement lié à l'alliage et qui ne migre pas ou ne se diffuse pas.

Produit	Composants	Substance pouvant être contenue à plus de 0,1	Nombre CAS	Exemption RoHS pour EEE	Conformité à l'annexe XVII de REACH
Produits électroniques (EEE)	Chipsets, transistors, diodes, résistances, condensateurs, etc.	Plomb (Pb)	7439-92-1	Oui	Oui
Alimentations (EEE)	Connecteur secteur	Plomb (Pb)	7439-92-1	Oui	Oui
Produits électroniques, câbles (EEE)	Connecteur secteur	Plomb (Pb)	7439-92-1	Oui	Oui
Produits électroniques, câbles (EEE)	Connecteurs audio 3.5mm	Plomb (Pb)	7439-92-1	Oui	Oui